

MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE
Phase interacadémique : rentrée 2024
CALENDRIER

| | |
|--|---|
| Du 6 au 29 novembre 12h00 | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil téléphonique des candidats à une mutation au : 01 55 55 44 45 du 6 novembre au 29 novembre 2023 04 72 80 64 80 à partir du 30 novembre 2023 |
| Du 8 au 29 novembre | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Début de la saisie des demandes de participation à la phase interacadémique via I-Prof (www.education.gouv.fr/iprof-siam) ➤ Publication des postes spécifiques nationaux (SPENAT) et des postes à profil (PoP) vacants |
| 15 novembre | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunion d'information « les grandes lignes du mouvement interacadémique » à partir de 17h30 en visioconférence |
| 29 novembre | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin de saisie Inter (fermeture de SIAM) |
| A partir du 30 novembre | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Téléchargement des confirmations individuelles de demande dans l'application SIAM (inter/SPEN/POP) |
| 1er décembre | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remontée à l'administration centrale des candidatures aux postes SPENAT et POP. <p style="text-align: center;">Aucune candidature sera prise en compte en dehors de SIAM.</p> |
| 8 décembre | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Date limite de dépôt sur le site dédié « Colibris » des confirmations, accompagnées des pièces justificatives ➤ Date limite de dépôt sur le site dédié « Colibris » des demandes formulées au titre du handicap |
| Du 16 décembre au 8 janvier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Postes spécifiques : saisie des avis par les chefs d'établissements et les corps d'inspection |
| 15 janvier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Postes spécifiques : remontée des avis à l'administration centrale |
| 17 janvier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Affichage des barèmes sur I-Prof SIAM : www.education.gouv.fr/iprof-siam |
| du 17 janvier au 30 janvier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ A compter de l'affichage des barèmes vérifiés et calculés par l'administration toute demande de rectification sera déposée sur le site dédié « Colibris » jusqu'à la veille de la date de fin d'affichage des barèmes. |
| 31 janvier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin de l'affichage des barèmes ➤ Remontée des barèmes au ministère |
| 9 février | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Date limite de demande tardive de participation et d'annulation au mouvement |
| 6 mars | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Résultats – phase interacadémique, mouvements spécifiques nationaux (SPENAT) et postes à profil (PoP) |